Schéma départemental des sports de nature de l'Isère

Commission canyon

Compte-rendu de la commission canyon du 16.05.19

Ordre du jour :

- Rappel des objectifs de la commission canyon
- Validation / priorisation des actions à mener en 2019 sur les canyons isérois
- Avancées des actions menées sur les 3 canyons inscrits au PDESI : Le Versoud, Le Furon 1, L'Infernet
- Autres canyons / Questions diverses
- Proposition du CD38 : mise en place d'un fond d'investissement pour le rééquipement des canyons

Liste des participants : scan PJ

La commission canyon est une instance de concertation impulsée et accueillie 2 fois par an par le Département de l'Isère (en mars/avril et en octobre/novembre) autour de projets de développement du canyon.

Elle est co-animée par les représentants des territoires concernés : le Parc naturel régional du Vercors (PNRV), le Parc naturel régional de la Chartreuse (PNRC), Espace Belledonne, Communauté de communes de l'Oisans.

Elle associe le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère (CEN) sur le volet environnemental des projets, ainsi que le PGHM et la CRS Alpes sur le volet sécurité.

Elle rassemble de manière non contraignante les représentants des entités impliquées dans le développement du canyon en Isère :

- Le Comité territorial de l'Isère de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME délégataire) ;
- Le comité départemental de l'Isère de la Fédération Française des Clubs Alpins et de montagne (FFCAM) ;
- Le comité départemental de l'Isère de la Fédération Française de Spéléologie (FFS) ;
- L'Association des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon du Vercors (APSCV) ;
- Le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon (SNPSC),
- Syndicat NAtional des Professionnels de l'Escalade et du Canyon (SNAPEC),
- L'Association Française de Canyoning (AFC) ;
- Le collectif des professionnels du canyon.

Les objectifs de la commission canyon :

- Identifier les actions prioritaires à mener sur le territoire en matière de développement et de structuration des sites de pratique du canyon ;
- Définir de manière collégiale et définitive les interventions à réaliser sur ces sites : sécurité, entretien, accès, balisage, parking, salubrité, etc. ;
- Donner de la légitimité aux projets défendus par le Département et les parcs (PNR/PN/association de massif) auprès des collectivités locales décisionnaires (communes) ;
- Permettre la planification des projets dans des délais efficaces.

A l'issue d'une réunion de travail qui s'est tenue le 11.09.18 :

- Le collectif des professionnels du canyon s'est structuré afin de proposer à l'échelle du territoire une liste de représentants stables, référents locaux et légitimes, à même de porter les demandes et les décisions relatives au développement du canyon en Isère ;
- 7 canyons ont été identifiés comme prioritaires par les représentants de la discipline ;
- Des référents professionnels sont mobilisés sur chacun de ces canyons, en lien avec les fédérations.

3 canyons inscrits au PDESI, sur lesquels des actions sont engagées

Canyon du Versoud à La Rivière

2 professionnels référents : Gérald Frechin et Guillaume Gasquet

ACTIONS REALISEES / EN COURS :

- Déplacement du parking, création d'un nouveau chemin d'accès ;
- Le chantier de défrichement du sentier a été entrepris à compter du 23.05.19 par le PNRV en lien avec des professionnels ;
- Le CD38 apporte son soutien au chantier : location d'une mini-pelle, terrassement/gravas parking, barrière bloquant l'accès à l'ancien parking ;
- Balisage mis en place par le PNRV ;
- Installation d'un panneau d'information PDESI avec topo et historique.

ACTIONS A ETUDIER / VALIDER / PLANIFIER :

- Installation de toilettes sèches : modalités d'entretien à formaliser
- Gestion périodique de la MC intermédiaire de la vasque suspendue (par le biais de la FFME)
- Rééquipement : projet de rééquipement à soumettre lors de la prochaine commission canyon
- Création d'outils d'aide à la décision. Ex. : photo du canyon en conditions normales + photo plein d'eau
  - Oui : à installer au départ du canyon. Mais à finaliser lorsque la nouvelle centrale sera active : en 2021/2022

Déplacement du parking / Nouvel accès

Inscrit au PDESI, le site va bénéficier d'un chantier d'aménagement afin d'officialiser un nouveau parking (à l'emplacement de l'ancienne carrière) et un nouveau chemin d'accès (la mairie a fait signer des conventions aux propriétaires).

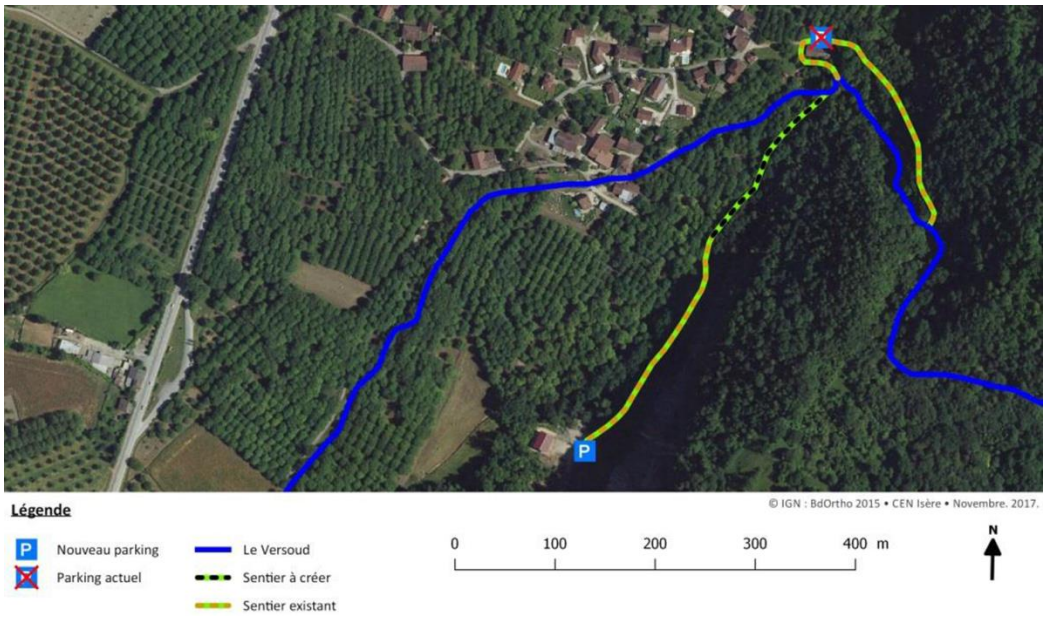

Des travaux à la mini pelle ont été commandés en complément à l'entreprise Mandier pour créer la plateforme du nouveau sentier d'accès. Une information provisoire sera installée dès fin Mai.
Le Département prend en charge une bonne partie des financements. Le PNRV apporte les moyens humains (organisation, éco-gardes pour le chantier). La commune de la Rivière participe et impulse la mise en œuvre. Les professionnels se sont regroupés et participent en moyens humains pour le chantier et le rééquipement du canyon à terme en lien avec la FFME.

Le panneau PDESI sera réalisé à l'issue des travaux et installé sur le nouveau parking.

Chantier de la Microcentrale Hydroélectrique de Lignet-2
Une réunion s'est tenue le 23.05.19 à la mairie de La Rivière avec M. Barral, gérant de la société l'Electron Bleu qui entreprend à compter de 2019 les travaux de recalibrage de la Microcentrale Hydroélectrique de Lignet-2, aux abords du canyon du Versoud. Plusieurs phases de travaux sont programmées à compter de 2019 pour la pose/dépose de conduits.

La première phase de travaux aura lieu dès l'été 2019 :
Elle concerne les travaux sur la prise d'eau, entre le Pont des Monts et 100 m. en aval du Pont des Travers (aménagement de l'accès et construction du barrage de prise d'eau). Cette zone n'est pas parcourue classiquement par les pratiquants de canyon (sauf pour ceux qui font l'intégrale), le parcours classique étant 700 m plus bas.

Un arrêté municipal d'interdiction temporaire d'activité pour le canyon sera pris du 15/8 au 30/9.
L'information devra être relayée via la Commission interfédérale de Canyon, la FFME, les professionnels qui encadrent et sur le site Descente de canyon.com. Une information devra, de plus, être installée sur le terrain (Parking, départ du canyon, au Pont des Travers). L'arrêté municipal sera affiché par la Mairie.

La deuxième phase de travaux aura lieu à l'été 2020 :
Elle concerne principalement, la pose de la nouvelle conduite forcée en bordure du sentier de randonnée. Pas de fermeture envisagée pour cette phase. Une information spécifique sera faite pour les randonneurs qui pourront longer la zone de travaux.

La troisième phase de travaux aura lieu du printemps à l'automne 2021 :
C'est la phase la plus critique car il y a un fort risque de chute de pierre sur le chemin et sur la partie basse du canyon (pose de la partie aval de la conduite forcée sur plot béton, extension du bâtiment de la centrale). Un arrêté municipal d'un mois est alors prévu, normalement au printemps. Une réunion spécifique aura lieu 3 mois avant, afin de bien repréciser la période de fermeture du site et le mode opératoire.

Phase de démontage des canalisations existantes : dans un délai de 2 ans à compter de la fin des travaux

Diagnostic environnemental
Diagnostic réalisé sur le chemin d'accès, peu d'impact environnemental dans le canyon.
Pollution du canyon : anciennes mains courantes à supprimer.

Canyon du Furon 1 à Engins

3 professionnels référents : Anthony Brigant, Manon Roche, Yoann Pastrello

ACTIONS REALISEES / EN COURS :
- Création d'un parking voiture stabilisé dans le virage en épingle à la sortie du canyon
- Installation de panneaux routiers aux abords du parking : interdiction de tourner à gauche
- Installation de panneaux d'information pour indiquer les espaces de retournement
- Remplacement du panneau d'information situé sur le parking de départ du canyon : création d'un panneau PDESI

- Pont Mayousse : installation balustrade, balisage chemin retour à finaliser
- Installation d'un panneau d'information avec topo et historique : au niveau du pont Mayousse >> Pour les randonneurs / accompagnateurs information sur la pratique (PNRV)
- Travaux de sécurisation de l'accès des secours héliportés
- Diagnostic environnemental réalisé en 2013

ACTIONS A ETUDIER / VALIDER / PLANIFIER :
- Installation d'un WC au départ du canyon : modalités d'entretien à valider
- Pose d'un compteur de fréquentation à la sortie du canyon : à planifier en 2020
  (Comptage de fréquentation 2017: 13 000 passages du 06.06.17 au 12.09.17)
- Installation d'une webcam en amont du barrage : obtenir les relevés EDF en direct
- Installation d'une 2e webcam au niveau du barrage
- Réunion EDF du 04.04.19 : impacts chantier 2019
- Installation d'un WC à l'arrivée du canyon
- Retirer l'épave du véhicule à la sortie du canyon : propriété privée
- Rééquipement
- Balisage de la sortie du canyon depuis la via jusqu'au parking >> non : propriété privée
- Installation d'un panneau d'information : à la sortie du canyon au niveau de la via
- Rédiger une charte de bonne pratique / conseils : parking, déchets, co-voiturage, ne pas emmener des objets de valeurs, etc.

Panneaux routiers à la sortie du parking du virage en épingle
Panneau « obligation de tourner à droite » plutôt que « interdiction de tourner à gauche »
+ Panonceau « Aire de retournement à 1km » accolé en dessous
A positionner de l'autre côté de la route, sur la bute en face de la sortie : installation gênante côté parking
Autre panneaux routiers : voir photos PPT

Panneau PDESI parking de départ du canyon
A installer en remplacement du panneau d'information existant
Format panneau PDESI "totem" des Parcs naturels régionaux (fond vert)
Compte-tenu de la quantité importante de contenus à valoriser, les 2 faces du panneau devront être exploitées.

Proposition de contenu :

Recto du panneau (orienté vers le parking)

Canyon du Furon
Commune d'Engins – Alt. 705 m.

Plan des parkings et des accès officiels

Informations sportives
Difficulté du canyon :
v3 (vertical : peu difficile)
a4 (aquatique : assez difficile)
II/VI (engagement)
Durée : 2h

Longueur : 700 m
Dénivelé : 100 m
Cascade max : 11 m
Navette en km : 3,1 km
Temps d'approche : 5 minutes
Temps de retour : 40 minutes

Numéros de secours

Effectuez le 112 ou le 18.
Soyez précis et concis. Donnez la position exacte de l'accidenté.

Recommandations - Sécurité

Photo de l'échelle débimètrique

Ce site est règlementé par un arrêté préfectoral (N°976974 du 29/10/97) autorisant exclusivement l'accès du canyon aux adhérents de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade, de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne, de la Fédération Française de Spéléologie et de la Fédération Française de Canoë Kayay, ainsi qu'aux professionnels du canyon.
Suite à la convention FFME-EDF, une échelle débimètrique tricolore a été mise en place en aval de la retenue d'Engins.

Vous devez impérativement la consulter avant de débuter le canyon :

Zone verte : Débit entrant de 40 l/s à 250 l/s dans la retenue – Conditions favorables

Zone Orange : Débit entrant de 250 l/s à 1000 l/s dans la retenue – Conditions peu favorables, pratique réservée à des sportifs maitrisant parfaitement l'activité et ayant une connaissance approfondie du canyon du Furon

Zone Rouge – Débit entrant supérieur à 1000l/s dans la retenue – Conditions dangereuses, pratique fortement déconseillée

Il est de la responsabilité de tout pratiquant d'estimer ses capacités à pouvoir pratiquer le canyonisme sur ce site et à respecter les règles de sécurité.
Une formation à l'utilisation du matériel et aux techniques de sécurités est indispensable. Le port du casque est recommandé.

Attention aux vols ! Ne laissez aucun objet de valeur en évidence dans votre véhicule.

Utiliser impérativement les itinéraires d'accès et de sortie balisés.
Pratiquer le canyonisme, c'est aussi s'engager dans un milieu naturel qui appartient toujours à quelqu'un : Respectez les itinéraires, les parkings, propriétés, les autres usagers, pêcheurs, riverains … Restez discrets !

Milieu naturel

Ce site est aussi un lieu de vie privilégié pour la faune et la flore sauvage.
Apprenons à les découvrir, à les reconnaître et à les observer. Respectons leur présence et leur tranquillité.
Partageons tous ensemble cet espace naturel !
Eviter le lit du cours d'eau sur les parties de marche : suivre le sentier entre les 2 encaissements.
Ramasser vos déchets.

Verso du panneau :

Topo du canyon : contacter Arnaud Astier

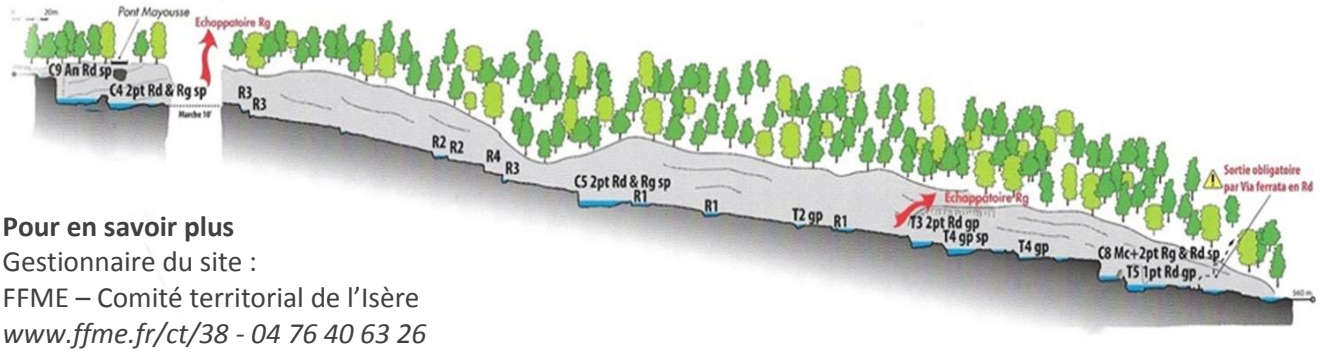

Pour en savoir plus

Gestionnaire du site :
FFME – Comité territorial de l'Isère
www.ffme.fr/ct/38 - 04 76 40 63 26
Commune d'Engins
www.engins.fr
Parc naturel régional du Vercors
www.parc-du-vercors.fr
Département de l'Isère
www.isere.fr
Isère tourisme
www.isere-tourisme.com
Contacter des professionnels :
Office de tourisme de Lans-en-Vercors
www.lansenvercors.com
Office de tourisme de Villard- de-Lans / Corrençon-en-Vercors
www.villarddelans.com
Office de tourisme de Grenoble
www.grenoble-tourisme.com

Pont Mayousse / Itinéraire retour

Le PNRV a installé des balustrades, balisé le chemin retour
En cours : création d'un panneau d'information avec topo et historique à l'attention des randonneurs et des accompagnateurs
A finaliser : balisage de la sortie du canyon depuis la via ferrata sortie
A faire : remplacer les 2 portillons situés sur le chemin rural sur le retour canyon depuis le pont Mayousse (ouverture/fermeture)

Travaux de sécurisation de l'accès des secours héliportés

2 zones identifiées pour l'héliportage : 1e DZ Pont Mayousse / 2e DZ élaguée au milieu du canyon
CEN : fort impact environnemental du défrichage des DZ mais aucun diagnostic n'a été réalisé > l'intérêt d'une 3e DZ devra être étudié au regard de l'impact environnemental
CRS/PGHM : pas de 3e zone prévue, risque lié au déplacement des blessés vers les DZ

Installation de toilettes sèches au départ du canyon

CD38 peut porter le dossier et pourra lancer un marché en 2019 mais aucune démarche n'est envisageable tant que les modalités d'entretien des toilettes n'ont pas été actées en lien avec les professionnels
L'APSCV propose d'assurer une partie de l'entretien >> La question est posée au SNAPEC
Toilettes fermées ou ouvertes ?

- Fermées : accessibles uniquement aux pros (clés/code)
- Ouvertes à tous : prévoir un nettoyage hebdomadaire

Compteur de fréquentation

A planifier sur toute la saison 2020 : impact du chantier EDF sur la fréquentation du canyon en 2019, comptages non représentatifs.

Emplacement à valider avec les pros afin d'éviter les comptages "parasites" : secteur de la sortie du canyon, hors de portée d'eau, passage d'une largeur max de 2m.

Webcam / Visualisation du débit d'eau

Webcam EDF dirigée vers la trame de niveau d'eau : toujours activée. Les professionnels ont les codes d'accès.

Demande formulée à EDF : accéder au relevé du compteur en direct via internet.

Travaux EDF

Voir CR de la réunion EDF du 04.04.19 joint (Manon Roche)

Chantier de mai à fin septembre 2019 :

Travaux de rénovation de l'usine : révision de la vanne de tête, entretien du revêtement extérieur de la conduite forcée et du génie civil, remplacement de la vanne de pied, révision complète alternateur en atelier, rénovation de la turbine sur le site remplacement de la roue Pelton.

Impacts :

- Arrêt complet de la turbine le débit dans le canyon sera le même que le débit entrant (à la hauteur de l'échelle en amont du barrage).
- Barrage en déversement
- Vidange de la conduite forcée
- 30 rotations d'héliportage dans la partie haute de la conduite forcée (à partir de juin)
- Fermeture sur deux demi-journées des sentiers des cuves
- Circulation du barrage jusqu'à l'usine de camions
- Fermeture sur deux journées non consécutives de la route d'accès à l'usine pour grutage.

Perspectives de travaux de rénovation du barrage 2021/2022 :

Vidange et curage de la retenue (actuellement plus de la moitié de la capacité est remplie de sédiments), installation d'un vague d'alerte, installation d'un dégrilleur, reprise et entretien génie civil du barrage amont et aval, révisions des vannes : débits réservé, entrée galerie et vidange de fond, modernisation de la supervision.

Panneaux piétons depuis la sortie du canyon jusqu'au parking du virage en épingle

Ce cheminement ne peut pas être balisé compte-tenu du conflit avec le propriétaire foncier. Les professionnels guideront leurs clients vers l'accès au parking situé en contrebas, en face de l'arrêt de bus.

Proposition d'installer une barrière à l'extrémité du parking pour empêcher la descente dans le virage en épingle, très dangereux car pas de visibilité des voitures : non dans un premier temps > bilan en fin de saison pour voir si nécessaire

Retrait de l'épave du véhicule au niveau de l'épingle à la sortie du canyon

Peu envisageable car propriété privée.

Canyon de l'Infernet à Quaix-en-Chartreuse

2 professionnels référents : Sebastien Dumas, Yoann Pastrello

ACTIONS REALISEES / EN COURS :

- Création d'un parking dans le village

ACTIONS A ETUDIER / VALIDER / PLANIFIER :

- Toilettes : demander leur ouverture le dimanche en période estivale
- Définition / aménagement du chemin d'accès / retour
- Installation d'un panneau PDESI d'information avec topo et historique
- Rééquipement

Parking

1 nouveau parking créé au sein du village de Quaix-en-Chartreuse : utilisé le week-end pour le marché
Mais d'autres parkings sont accessibles dans le village.
Il existe un autre espace de stationnement le long de la route (pour 2 voitures) mais il s'agit d'un terrain privé sur lequel la présence de véhicules est tolérée par le propriétaire mais n'est pas viable dans le cadre du PDESI.

Une réunion s'est tenue le 29.05.19 en Mairie de Quaix-en-Chartreuse, en présence des Elus, du PNR Chartreuse et du CD38 au cours de laquelle différents sujets ont été abordés :

Toilettes

Les toilettes publiques du village sont ouvertes toute la saison même le dimanche, sauf en hiver. Cette ouverture n'est pas remise en cause. En présence de ces toilettes, la mise en place de toilettes sèches n'est pas envisageable.

Espaces de « change »

Pierre Faure, Maire de Quaix-en-Chartreuse, et ses Elus, sollicitent la création d'espaces pour permettre aux canyoneurs de se changer sans être visibles des habitants du village. Des plaintes ont en effet été formulées à ce sujet.

La définition d'itinéraires d'accès / de retour du canyon

2 options ont été identifiées par l'usage des canyoneurs et ont été soumises à la commune.

<u>Option 1</u> :

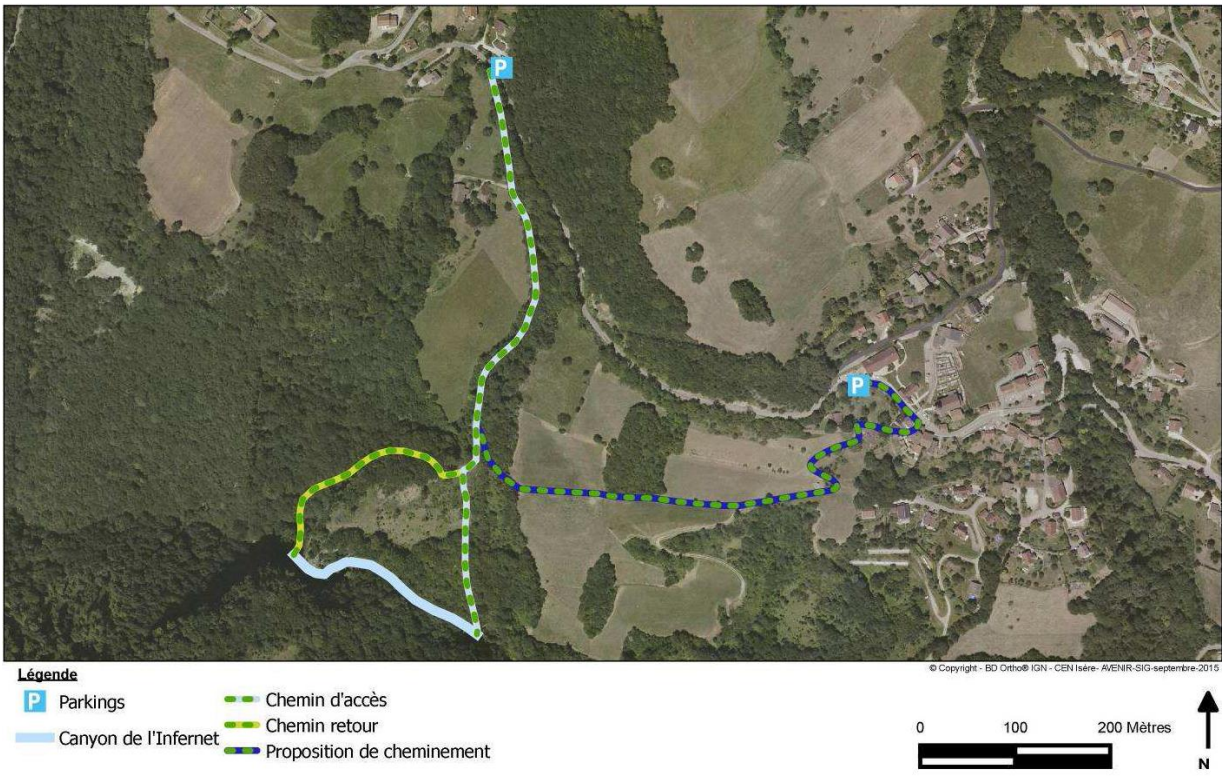

Option 2 :

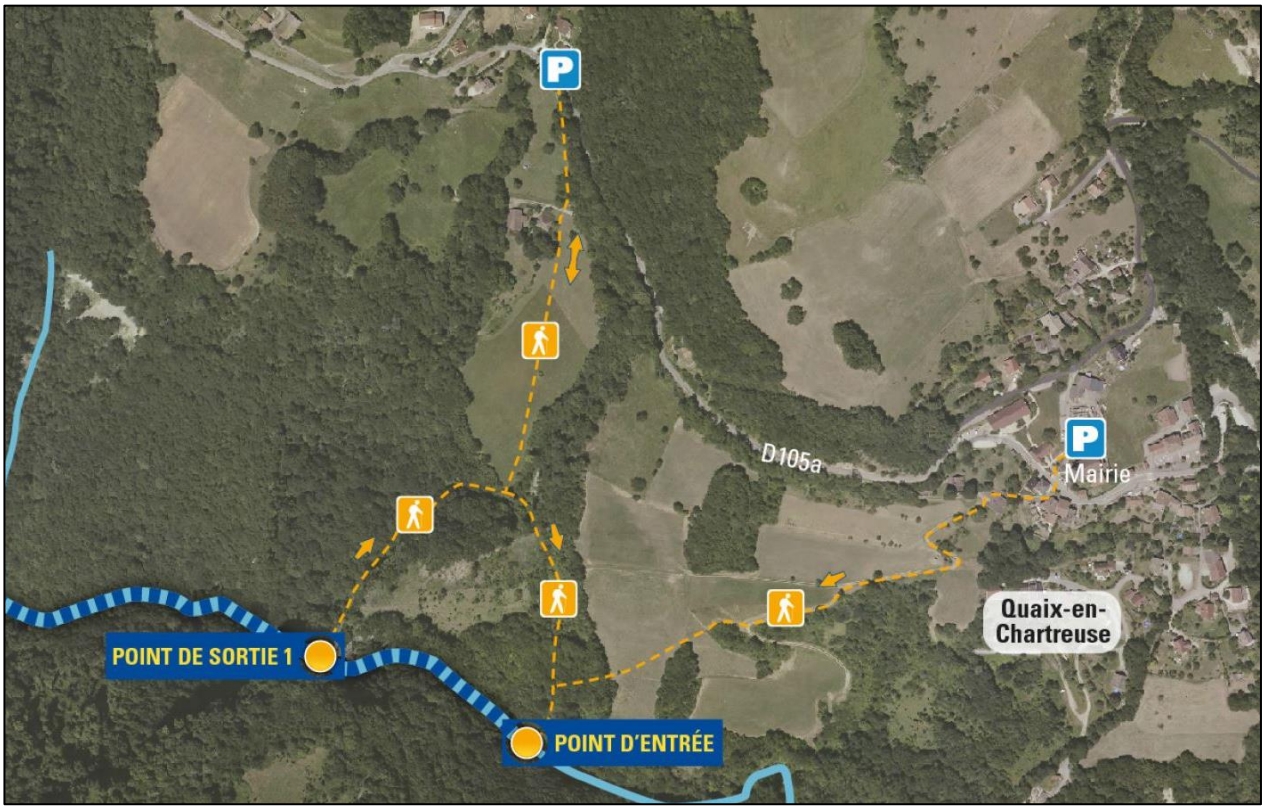

Aucune de ces 2 options ne convient compte-tenu du caractère privé des terrains traversés (passage non conventionné)

Une visite du site est programmée en juillet avec les Elus de la commune, le PNRV, le CD38, la FFME, le CEN et les professionnels référents, afin de définir les itinéraires d'accès / retours qui pourront être viabilisés et aménagés dans le cadre du PDESI. Les droits de passage seront conventionnés avec les propriétaires fonciers.

Diagnostic environnemental

Le diagnostic environnemental du canyon de l'Infernet a été réalisé en 2017 par le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère (CEN) en présence de nombreux scientifiques.

Un fort impact environnemental a été identifié sur le chemin d'accès : présence de tufières à préserver. Les itinéraires devront impérativement être canalisé, stabilisés afin d'éviter tout tracé de nouveaux itinéraires "sauvages" au milieu des tufières.

Au sein du canyon, des embâcles stabilisés et concrétionnés sont à maintenir.

Professionnels : ok mais il est nécessaire de sécuriser régulièrement ces embâcles en enlevant les arbres/végétaux qui s'accumulent au-dessus.

CRS : il faudra surveiller l'évolution des embâcles. Rapport annuel à transmettre.

PJ : Diagnostic environnemental du canyon de l'Infernet (CEN)

Comptage de fréquentation

A prévoir une fois que les sentiers d'accès auront été viabilisés.

Sécurité : CRS accident mortel en 2018 suite à la remontée d'un baigneur au sein du canyon.

Salubrité : les tags à la sortie du canyon sont toujours présents.

Projet de dépollution de la Vence amont

Dépollution menée en 2017 et 2018 : initiative d'un professionnel du canyon, collaboration d'acteurs publics et privés : commune de Quaix-en-Charteuse, CD38, Grenoble Alpes Métropole, PNR Chartreuse, associations locales et habitants.

Exposition et vidéo prochainement diffusés.

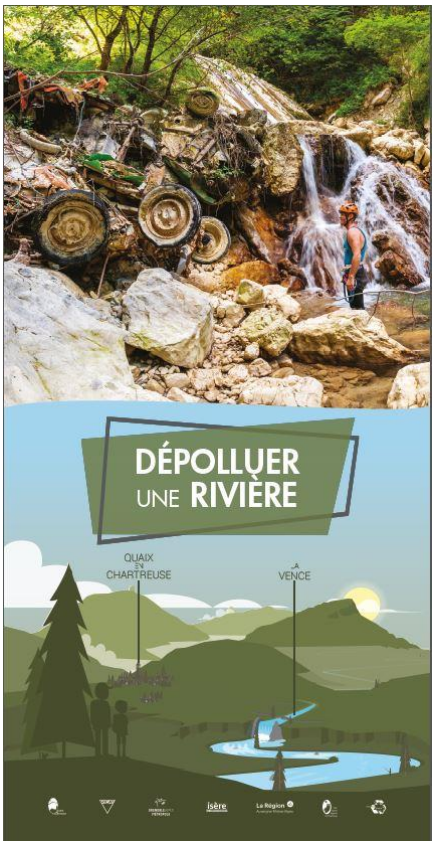

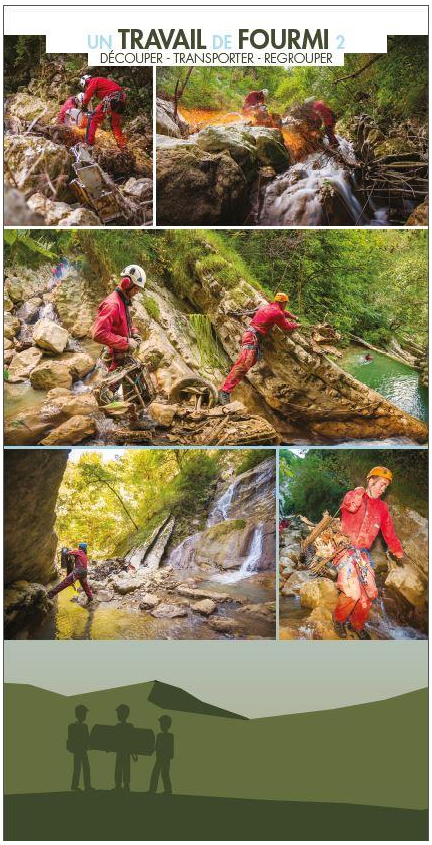

1 canyon identifié comme prioritaire mais privé : aucune action ne peut être engagée en 2019

Canyon des Ecouges à Saint-Gervais / Rovon

2 professionnels référents : Yanik Madelenat, Arnaud Frattinger

ACTIONS REALISEES / EN COURS :

- Balisage des accès

ACTIONS A ETUDIER / VALIDER / PLANIFIER :

- Aménagement des parkings amont et aval
- Demander une modification de la date de fin de l'arrêté préfectoral : au 15/10 au lieu du 15/09
- Inscription au PDESI
- Installation de toilettes sèches aux départs de la partie 1 et de la partie 2 du canyon
- Modernisation de l'équipement
- Déplacement du panneau d'information aval situé en bord de route vers le gour du fond
- Création d'outils d'aide à la décision. Ex. : photo du canyon en conditions normales + photo plein d'eau
- Mise en place de moyens de dissuasion des vols : installation d'une caméra vidéo-surveillance, panneaux d'informations, etc.

Modification des dates de l'arrêté : Non
Maintien l'équilibre entre les canyoneurs / les propriétaires / pêcheurs / chasseurs.

Plateforme ancienne DZ = espace privé qui bloque 1 partie du parking (5 voitures possibles au lieu de 12)
PNRV : aucune action n'est possible pour l'instant sur ce canyon compte-tenu du caractère privé des accès. Aucun propriétaire ne veut collaborer à l'aménagement des espaces pour la pratique du canyon.
>> Avant de pouvoir avancer sur ce site, la reprise des discussions et le conventionnement avec les propriétaires privés sera nécessaire. Site non prioritaire pour l'instant.

Travaux
Travaux amont purge de falaise (disparition forêt)
Prise d'eau en travaux / Tunnel mis au gabari / Travaux terminés

3 canyons identifiés comme prioritaires : Actions à étudier / valider / planifier pour 2020-2021

Canyon du Furon 2 à Engins, Sassenage

3 professionnels référents : Anthony Brigant, Manon Roche, Yoann Pastrello

ACTIONS A ETUDIER / VALIDER / PLANIFIER :
- Rééquipement
- Anticiper les places de parking
- Installation de WC
- Aménagement d'une sortie à la fin du canyon : au niveau de la porte

Parking
Ne plus se garer aux Cuve > Possible derrière l'église ? Pour séparer les usages canyoning / baignade

PNRV : difficultés à officialiser l'activité canyon auprès de la commune
Problème de différentiation avec l'activité de baignade : risque d'imitation dangereuse des canyoneurs par les baigneurs.

Canyon de l'Alloix à Saint-Vincent-de-Mercuze, Sainte-Marie-du-Mont

1 professionnel référent : Fabien Mullet

ACTIONS A ETUDIER / VALIDER / PLANIFIER :
- Gestion du parking
- Aménagement du chemin d'accès canyon
- Inscription au PDESI
- Installation d'un panneau PDESI d'information avec topo et historique

Beaucoup d'usages pour un même site : randonnée, escalade (8 voies), via ferrata, canyoning.

Environnement
CEN : la via ferrata a été installée par la commune mais engendre un fort impact visuel et environnemental
Si on labellise le canyon au PDESI > comment on le différencie de la via, qu'est-ce que ça engendre

Sécurité
CRS : intervention 4-5 fois / an sur les sentiers engagés
Site référencé pour la randonnée et la baignade

Parking
Parking privé sur-fréquenté dans le virage en épingle : à éviter.
Parking de la via ferrata à valoriser pour le canyoning : avec marche d'approche importante.

Canyon des Moules Marinières à Saint-Andéol, Saint-Guillaume

1 professionnel référent : Romain Cuchet

ACTIONS REALISEES / EN COURS :
- Création d'un parking
- Installation de toilettes sèches

ACTIONS A ETUDIER / VALIDER / PLANIFIER :
- Inscription au PDESI
- Installation d'un panneau PDESI d'information avec topo et historique
- Installation d'un panneau indiquant l'accès au parking du canyon au niveau du pont de la Gresse

Création de 2 parkings
Toilettes sèches installées : entretenues par la commune
Arrêté municipal modifié : avancé au du début printemps

Autres canyons à étudier

Canyon du Malin à Malleval-en-Vercors
Canyon de l'Etroit des Colombières à Montaud, Saint-Quentin-sur-Isère
Canyon du Ruzand à Izeron, Saint-Pierre-de-Chérennes
Canyon de la Pissarde à Claix (parking du bas, virage dangereux)

Travail à mener avec la FFME sur la création d'outils d'information, d'aides à la décision, le partage des rivières avec les autres usagers, etc.

Equipement des canyons : proposition du CD38

Certains canyons présentent des défauts d'équipements.
Aujourd'hui, le rééquipement des canyons s'effectue de manière non coordonnée, parfois non contrôlée.

Le CD38 propose que soit créé un fond d'investissement pour le développement du canyon qui permettrait de financer le matériel pour l'équipement des canyons prioritaires selon les modalités suivantes :
- Identification des rééquipements prioritaires : sur des sites déjà inscrits au PDESI ou ayant vocation à l'être dans les années à venir compte-tenu de leur intérêt sportif et de leur fréquentation ;
- Formalisation d'un projet de rééquipement par les professionnels référents en lien avec la FFME : état des lieux de l'équipement existant, proposition schématisée de rééquipement, budgétisation de l'équipement ;

- Présentation du projet lors de la commission canyon : validation par les membres de la commission et planification des travaux de rééquipement ;
- Financement de l'équipement par le CD38 via la FFME – Recherche de co-financement communal ;
- Pas de financement de la main-d'œuvre ;
- Etat des lieux annuel de la sécurité des équipements réalisés.

CRS : certains canyons sont sur-sollicités. Proposition intéressante afin d'éviter les rééquipements sauvages et individuels.
CEN : la commission canyon est l'instance légitime pour valider les projets de rééquipement de canyons.
CREPS : associer Vincent Rouyer et Nicolas Berland.

>> Propositions de rééquipements à formaliser pour la prochaine commission canyon.

Autres questions

Question des captages sauvages de rivières
Alerte AFB asso française de la biodiversité : vérifier si déclaré.

Prochaine commission canyon : novembre 2019